

FORUM DES JEUNES : POUR LE DROIT À LA VIE, ABOLISSONS LA PEINE DE MORT !

28-30 SEPTEMBRE 2018
TUNIS, TUNISIE

DÉCLARATION FINALE

NOUS, Participants venus d'Algérie, du Liban, du Maroc, de Mauritanie et de Tunisie au Forum des Jeunes pour l'abolition de la peine de mort, organisé à Tunis du 28 au 30 septembre 2018 par la Coalition tunisienne contre la peine de mort et Ensemble contre la peine de mort, en partenariat avec le Réseau international d'éducation à l'abolition, le Comité Supérieur des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, la Ligue tunisienne des droits de l'homme et l'Institut arabe des droits de l'homme.

ADOPTONS cette déclaration après deux jours de présentations, de témoignages, d'ateliers participatifs, d'échanges d'expériences, et de discussions enrichissantes.

NOUS RÉJOUISSANT

- que la majorité des États dans le monde ont aboli la peine de mort ou observent un moratoire de fait;
- que l'Algérie (depuis 1993), le Liban (depuis 2004), le Maroc (depuis 1993), la Mauritanie (depuis 1987) et la Tunisie (depuis 1991) observent un moratoire sur l'application de la peine de mort depuis plus de 10 ans;
- qu'aucun de ces États n'a voté contre la résolution des Nations unies appelant à un moratoire universel sur l'application de la peine de mort adoptée en 2016;
- que de nombreux acteurs, y compris les jeunes, sont actifs et se mobilisent pour abolir la peine de mort.

RAPPELANT

- que le droit à la vie est le premier des droits, protégé par tous les textes internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme, et notamment par l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et l'article 4 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples;
- que l'abolition de la peine de mort est nécessaire à la protection effective du droit à la vie et à la pleine reconnaissance de la dignité inhérente à tous les êtres humains;
- qu'aucune disposition du droit international ne prévoit la peine de mort pour les crimes les plus graves (génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre);
- qu'en 2018, à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse, le Secrétaire général de l'ONU a réaffirmé que les espoirs du monde reposent sur les jeunes.

CONSIDÉRANT que la peine de mort est cruelle, inhumaine et dégradante, qu'elle n'est pas la justice, qu'elle est irréversible, qu'elle n'est pas dissuasive, qu'elle est discriminatoire et inégalitaire.

Organisé par

en partenariat avec et

avec le soutien financier de



FORUM DES JEUNES :
POUR LE DROIT À LA VIE,
ABOLISSONS LA PEINE DE MORT!

28-30 SEPTEMBRE 2018
HÔTEL YADIS IBN KHALDOUN,
30, RUE DU KOWEÏT
TUNIS, TUNISIE

MAIS CONSTATANT

- la persistance des condamnations à mort en 2017; 27 en Algérie, au moins 12 au Liban, 15 au Maroc, 25 en Tunisie et plusieurs en Mauritanie;
- l'utilisation par certains gouvernements de la lutte contre le terrorisme pour étendre le champ d'application de la peine de mort et reprendre les exécutions;
- la souffrance endurée par les personnes condamnées à mort, en raison de leur statut, de conditions de détention constituant un traitement cruel, inhumain et dégradant.

SOULIGNANT la nécessité de nouvelles mesures importantes en faveur de l'abolition de la peine de mort.

NOUS DEMANDONS

Aux États :

- de ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques;
- d'appuyer l'adoption du projet de Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif à l'abolition de la peine de mort en Afrique;
- d'abolir la peine de mort pour tous les crimes;
- de voter en faveur de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies appelant à un moratoire universel sur l'application de la peine de mort en 2018 et d'encourager les autres États à voter en faveur de cette résolution;
- d'améliorer les conditions de détention des condamnés à mort;
- de respecter le travail des acteurs de la société civile œuvrant pour l'abolition de la peine de mort;
- de développer des programmes de sensibilisation inclusifs à l'égard des jeunes en vue d'aller vers l'abolition de la peine de mort.

Aux organisations de la société civile :

- de rejoindre la Coalition internationale contre la peine de mort;
- de former ou rejoindre des coalitions nationales contre la peine de mort;
- de sensibiliser les décideurs politiques, les médias, les leaders d'opinion et les professions juridiques;
- de mener des activités de sensibilisation et d'éducation à l'abolition de la peine de mort;
- d'impliquer les jeunes hommes et femmes dans toutes les activités visant à abolir la peine de mort.

Tunis, le 30 septembre 2018,